

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : école Camille Lemberon Pouffonds

Adresse : 21 route des écoles

Commune : MARCILLE

Numéro RNE : 0790123E

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : RAPITEAU Sophie, intérim MUREAU Anne-Sophie

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : PAIPOUNARD

Nom de la commune : MARCILLE

Adresse de la mairie : 2 rue de la mairie St Génard 79500 MARCILLE

Nom de l'EPCI : Communauté de communes Mellois en POitou

Adresse de l'EPCI : Les Arcades - 2, place de Strasbourg
CS 60048 - 79500 Melle

Nom du Maire : Eric Bernard

Nom du Président de l'EPCI : M Michelet Fabrice

Projet pédagogique et éducatif

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : CE1/CE2 CM1 CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h40	12h	13h30	16h10	6h
Mardi	8h40	12h	13h30	16h10	6h
Mercredi					
Jeudi	8h40	12h	13h30	16h10	6h
Vendredi	8h10	12h	13h30	16h10	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 26/.01./ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **7 pour 4 jours, 3 pour 4,5 jours avec TAP**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : MUREAU Anne-Sophie

Date / Signature

27/01/2026

Anne-Sophie Mureau



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : Ecole Védрина
Adresse : 10 rue du Temple – 79370 Verrines-sous-Celles

Commune : Celles-sur-Belle
Numéro RNE : 0790579A

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : CHICARD Sandrine
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Verrines-sous-Celles/Montigné/ Saint Médard

Nom de la commune : Celles-sur-Belle
Adresse de la mairie : 1 avenue de Limoges – 79370 Celles-sur-Belle

Nom de l'EPCI : Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 Place de Strasbourg – 79500 Melle

Nom du maire : Sylvie Brunet
Nom du président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Le souhait est de rester à 4,5 jours avec TAP, organisation actuelle.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : du CE1 au CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mardi	9h	12h	13h30	15h30	5h
Mercredi	9h	12h			3h
Jeudi	9h	12h	13h30	15h30	5h
Vendredi	9h	12h	13h30	15h30	5h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir : le mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30

Date de présentation du projet au conseil d'école : 14/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Modalités	4 jours	4,5 jours sans TAP avec modification d'horaires	4,5 jours avec TAP sans modification d'horaires	blanc(s)	nul(s)
TOTAL du nombre de votes	2	1	9	0	0

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : CHICARD Sandrine

Date / Signature



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Président de l'EPCI : MICHELET Fabrice

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN : BRISSIAUD Marie-Pierre

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole d'Alloinay
Adresse : 29 rue du centre, Gournay-Loizé 79110 Alloinay

Commune : Alloinay
Numéro RNE : 0790261E

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : Bironneau-Ferru Amélie
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI Alloinay-Melleran

Nom de la commune : Alloinay
Adresse de la mairie : 1 impasse des trois érables, Gournay-Loizé 79110 Alloinay

Nom de l'EPCI : Communauté de communes Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 rue du Simplot 79500 Melle

Nom du Maire : M. Chartier
Nom du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Cette organisation du temps scolaire a été favorisée pour de multiples raisons :

- meilleure répartition du temps de présence des enfants à l'école avec une coupure reposante le mercredi (rythme école-repos-école-repos équilibré, journée moins hachée, plus de régularité permettant de diminuer la fatigue).
- un emploi du temps ritualisé permettrait de rassurer les enfants, actuellement les journées (temps scolaires) se terminent soit à 15h soit à 16h30.
- projet en adéquation avec le projet d'école : créer un climat scolaire serein favorable à la réussite de chacun)
- Équilibrer le travail des enseignants en permettant les rencontres avec les parents, les équipes éducatives, les préparations et les formations le mercredi.
- La semaine de 4 jours pourrait faciliter l'organisation familiale : plus de temps partagé entre les parents et les enfants ; davantage de disponibilité pour les activités extrascolaires, sportives ou culturelles ; meilleures conciliation entre vie scolaire, personnelle et professionnelle.

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : CE1-CE2-CM1-CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir : **Pas de temps d'activités périscolaires prévus**

Date de présentation du projet au conseil d'école : 06/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 10 voix pour 2 voix contre et 1 abstention

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Bironneau-Ferru Amélie

Date / Signature : le 06/01/2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole maternelle François Dallet

Adresse : 17 rue de la libération

Commune : 79800 La Mothe St-Héray

Numéro RNE : 0790240

Circonscription : Niort/St-Maixent L'Ecole

Nom du Directeur : BURGAUD Sophie

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI La Mothe/Exoudun

Nom de la commune : La Mothe St-Héray

Adresse de la mairie : 2 place Clémenceau 79800

Nom de l'EPCI : CDC Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg 79500 Melle

Nom du Maire : Philippe BLANCHET

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Aménagement d'un rythme scolaire adapté aux différents temps de l'enfant en maternelle avec suppression des TAP.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : 58 (sans les TPS)					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	11h50	13h20	16h30	
Mardi	9h00	11h50	13h20	16h30	
Mercredi					
Jeudi	9h00	11h50	13h20	16h30	
Vendredi	9h00	11h50	13h20	16h30	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : ...27.../....01../ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 5 sur 6 en faveur de la semaine à 4 jours, 1 sur 6 en faveur de la semaine à 4,5 jours avec TAP

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : BURGAUD Sophie

Date / Signature

27/01/2026

Burgaud S.

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : ECOLE PRIMAIRE DE LIMALONGES

Adresse : 10 RUE DU STADE 79190 LIMALONGES

Commune : LIMALONGES

Numéro RNE : 0790280A

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : ESTELLE BOUTET

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : LIMALONGES

Adresse de la mairie : PLACE DE L'EGLISE 79190 LIMALONGES

Nom de l'EPCI : COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Adresse de l'EPCI : LES ARCADES 2 PLACE DE STRASBOURG CS 60048 79500 MELLE

Nom du Maire : MME MACHET

Nom du Président de l'EPCI : M, MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Semaine à 4 jours :

une coupure dans la semaine / repos du mercredi, plus facile pour s'organiser, rythmes plus légers, plus facile de trouver une nourrice pour une journée complète

Semaine à 4,5 jours avec TAP :

journée moins dense, découverte gratuite des activités, rythme qui convient aux enfants, voir l'enseignant à la grille le mercredi midi, plus compliqué pour les parents qui travaillent le mercredi, garder le rythme pour le futur, souci de garde le mercredi matin.

Semaine à 4,5 jours sans TAP :

moins d'intervenant sur les tap, souhait d'activités différentes, meilleure concentration le matin, journées plus courtes

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : 55					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9H	12H	13H30	16H30	6H
Mardi	9H	12H	13H30	16H30	6H
Mercredi					
Jeudi	9H	12H	13H30	16H30	6H
Vendredi	9H	12H	13H30	16H30	6H
					24H

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 19...../....01../ 2026...

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 4J = 5

4,5J AVEC TAP = 0

4,5J SANS TAP = 1

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : ESTELLE BOUTET

27/01/26

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN : MME BRISSIAUD

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole Maternelle J-m Parsonneau
Adresse : 8 Rue des Mésanges, 79370, Celles sur Belle

Commune : Celles sur Belle
Numéro RNE : 0790923Z

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : RAULT Maxime
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : Celles sur Belle
Adresse de la mairie : 1 Avenue de Limoges, 79370, Celles sur Belle

Nom de l'EPCI : Communauté de Commune de Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France

Nom du Maire : Mme BRUNET
Nom du Président de l'EPCI : M MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

L'objectif est d'harmoniser les horaires de l'ensemble des écoles de la CCMP.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : 49 (prévus)					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h15	13h45	16h00	5h30
Mardi	9h00	12h15	13h45	16h00	5h30
Mercredi	9h00	12h00			3h
Jeudi	9h00	12h15	13h45	16h00	5h30
Vendredi	9h00	12h15	13h45	15h00	4h30
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

7h30 – 9h00 le matin

16h30 – 18h30 le soir

Date de présentation du projet au conseil d'école : 20/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

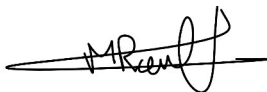
9 votants présents, 7 pour et 2 contre

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : **RAULT Maxime**

Date / Signature

21/01/2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : **Fabrice MICHELET**

Date / Signature

06/02/2026

Avis de l'IEP au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEP :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires@deux-sevres.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Mazières/Béronne
Adresse : 15 place du champ de foire, Charzay

Commune : 79500 Melle

Numéro RNE : 0790219Jac-poitiers.fr

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : Dornignac-Courjault

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPID Mazières/Béronne, St-Martin-Lès-Melle, St-Romans-Lès-Melle

Nom de la commune : Melle

Adresse de la mairie : Quartier Mairie, 79500 Melle

Nom de l'EPCI : Communauté de Commune Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France.

Nom du Maire : Sylvain GRIFFAULT

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif :

Résultats du vote au conseil d'école du 27/01/26

	4,5 jours avec TAP	4,5 jours sans TAP	4 jours
Nombres de voix	9/16	4/16	3/16

La semaine à 4,5 avec TAP a été votée majoritairement.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

CE2/CM1/CM2 : Les Horaires ne changeraient pas						Total horaires
	Enseignement matin			Enseignement après-midi		
	Début	Fin		Début	Fin	
Lundi	8h30	CE2/CM1	11h45	CE2/CM1	13h15	3h15 + 2h45 = 6h de classe
		CM1/CM2	12h15	CM1/CM2	13h45	
Mardi	8h30	CE2/CM1	11h45	CE2/CM1	13h15	3h15 + 2h45 = 6h de classe
		CM1/CM2	12h15	CM1/CM2	13h45	
Mercredi	8h30	11h30				3h de classe
Jeudi	8h30	CE2/CM1	11h45	CE2/CM1	13h15	3h15 + 1h15 = 4h30 de classe
		CM1/CM2	12h15	CM1/CM2	13h45	
Vendredi	8h30	CE2/CM1	11h45	CE2/CM1	13h15	3h15 + 1h15 = 4h30 de classe
		CM1/CM2	12h15	CM1/CM2	13h45	
						24 heures de classe

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 27/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : cf tableau précédent

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Courjault Caroline

Date / Signature : le 27/01/26

Courjault

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : École de Melleran

Adresse : 2 rue des écoles 79190 Melleran

Commune : Melleran

Numéro RNE : 0790757U

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : Paud Christophe

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Alloinay-Melleran

Nom de la commune : Melleran

Adresse de la mairie : 10 route de Chef-Boutonne 79190 Melleran

Nom de l'EPCI : Communauté de communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 rue du Simplot 79500 Melle

Nom du Maire : François Delaire

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

- la globalisation du temps de l'enfant passe par une clarification des temps scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires donc des responsabilités, de l'utilisation des locaux,...ce qui est rendu difficile par le positionnement des TAP le lundi de 15h00 à 16h30 (l'école propose des activités à but pédagogique dans un cadre structuré et structurant, elle doit rester un lieu d'apprentissage, serein et encadré par des enseignants sur l'ensemble de la journée: les plus jeunes ne distinguent pas les fonctions enseignant / ATSEM / animateur et les règles de vie selon le moment et les personnes).

-meilleure répartition du temps de présence des enfants à l'école avec une coupure reposante le mercredi (rythme école-repos-école-repos équilibré, journée moins hachée, plus de régularité permettant de diminuer la fatigue notamment chez les plus jeunes et favorisant la récupération physique et mentale.) .

-Le rythme actuel n'a pas permis de diminuer le temps de présence des enfants à l'école (ajout du temps lié au APS soit 3h par semaine).

-La réussite scolaire peut être atteinte et améliorée en plaçant l'enfant dans un environnement respectueux de ses rythmes : bonne période d'efficacité intellectuelle entre 10h et 17h (actuellement, ils sont aux TAP sur ce créneau).

- le gain d'une matinée de classe le mercredi est annihilé par la fatigue induite les deux matinées suivantes.

-sortie à 16h30 permettant de mener à leur terme les ateliers dirigés et activités programmés après le temps de repos (impossible lorsque la sortie se fait à 15h00), ceci n'engendre aucun changement sur les transports scolaires (gain du mercredi)

-rassurer les enfants avec un emploi du temps ritualisé, équilibré et structuré.

-projet en adéquation avec le projet d'école (créer un climat scolaire serein favorable à la réussite de chacun, élaborer des emplois du temps respectueux des pics d'attention,...)

-Le jour libéré peut être mis à profit pour des activités éducatives complémentaires : sport, culture, loisirs, soutien scolaire ou temps de repos. Ces activités participent au développement global de l'enfant, au-delà des apprentissages strictement scolaires.

-Équilibrer le travail des enseignants en permettant les rencontres avec les parents, les équipes éducatives et les préparations et formations le mercredi .

-La semaine de 4 jours peut faciliter l'organisation familiale :

- plus de temps partagé entre parents et enfants,
- davantage de disponibilité pour les activités extrascolaires, sportives ou culturelles,
- meilleure conciliation entre vie scolaire, personnelle et professionnelle.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : ...					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30	
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30	
Mercredi					
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30	
Vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 06/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

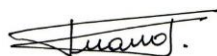
☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **10 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Puaud Christophe

Date / Signature



6/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Date / Signature

06/02/2026

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole de Paizay Le Tort
Adresse : 2 rue du stade de Paizay
79500 MELLE
Commune : MELLE
Numéro RNE : 0790096A

Circonscription : MELLE
Nom du Directeur : Rodolphe Rambaud
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI « Le Paipounard » Pouffonds (Marcillé) / Paizay Le Tort (Melle)

Nom de la commune : MELLE
Adresse de la mairie : rue de la mairie
79500 MELLE
Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg
79500 MELLE

Nom du Maire : Christophe Chauvet (mairie déléguée) Sylvain Griffault (mairie)
Nom du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : PS, MS, GS, CP, CE1					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30	6h
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30	6h
Mercredi					
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30	6h
Vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 26/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **10 votants ; 7 voix pour la semaine à 4 jours ; 3 voix pour la semaine à 4 jours et demi avec Temps d'Activités Périscolaires ; 0 voix pour la semaine à 4 jours et demi sans activités périscolaires.**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Rambaud Rodolphe

Date / Signature le 27/01/2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : La Charmille

Adresse : 11 rue du Baron

Commune : Sauzé-entre-Bois

Numéro RNE : 0790761Y

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Jessica Vergeraud

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : Sauzé-entre-Bois

Adresse de la mairie : 3 place de la mairie

Nom de l'EPCI : Communauté de communes du Cœur du Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Les Arcades – 2 place de Strasbourg – 79 500 Melle

Nom du Maire : Nicolas Ragot

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif :

CE extraordinaire du 19 01 2026 :

demande de changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2026 avec passage d'un rythme à 4 jours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : ...					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 19/01./ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Mme Vergeraud

Date / Signature 19 01 2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Date / Signature 06/02/2026

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole maternelle Colette

Adresse : Route de Coulonges

Commune : 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Numéro RNE : 0790747H

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Marie FREREBEAU

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : BRIOUX SUR BOUTONNE

Adresse de la mairie : Place du Champ de Foire 79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Place de Strasbourg 79500 MELLE

Nom du Maire : Jean-Marie HAYE

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

L'école maternelle propose de réorganiser la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des équipes éducatives, tout en respectant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires et en intégrant les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Cette organisation permet de mettre en place un rythme régulier favorisant les apprentissages avec des après-midis plus longs qui permettent de mettre en œuvre des ateliers après un temps de sieste ou de repos où les enfants sont moins fatigués et plus disponibles aux apprentissages. Quatre après-midis longs favorisent la mise en place d'activités ou de projets qui permettent aux enfants de s'exprimer pleinement avec une contrainte de temps moindre.

Elle permet aux enfants de se repérer plus facilement dans le temps et dans les apprentissages avec un rythme identique sur 4 journées.

Elle permet aux enfants de structurer plus facilement la journée en distinguant les temps scolaires et périscolaires ainsi que le rôle de chacun (enseignants, ATSEM, intervenants).

La régularité et la stabilité des temps éducatifs favorisent un climat plus serein chez l'enfant ainsi que leurs familles.

Elle permet également de renforcer la communication avec les familles permettant notamment un échange quotidien et régulier à la sortie de l'école.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : Maternelle Brioux sur Boutonne					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	6
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	6
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	6
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	6
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 20 /01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 2 voix pour la semaine de 4 jours et demi avec TAP

0 voix pour la semaine de 4 jours et demi sans TAP

8 voix pour la semaine de 4 jours

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Marie FREREBEAU

Date : le 22/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires7492.ac-poitiers.fr) au plus tard le 06 février 2026 délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : Ecole de Clussais-la-Pommeraiie

Adresse : 1 rue des écoles

Commune : 79190 MAIRE LEVESCAULT

Numéro RNE : 0790922Y

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Titouan Belair

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI Mairé Lévescault-Clussais la Pommeraiie

Nom de la commune : Clussais la Pommeraiie

Adresse de la mairie : 17 rue des écoles la pommeraiie, 79190 Clussais-la-Pommeraiie

Nom de l'EPCI : Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de strasbourg 79500 MELLE

Nom du maire : Etienne Foucher

Nom du président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Réduction de la fatigue en fin de semaine et allègement du planning hebdomadaire des élèves

Régularité du rythme de l'enfant

Arrêt des TAPS

L'heure seule du jeudi après-midi questionne sur son intérêt pédagogique

Le temps entre 16h10 (sortie des classes) et 16h30 (arrivée du bus) qui est censé être un temps de TAPS, mais qui est en fait un temps de récréation durant lequel les élèves s'agitent beaucoup avant de monter dans le bus. Il y a beaucoup de conséquences ensuite sur le temps de trajet du bus.

Volonté de l'équipe de séparer l'école et le périscolaire.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : PS au CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 20/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 8 votes pour un retour à 4 jours, 2 votes pour un maintien du rythme à 4,5 jours avec TAP, aucun vote pour le maintien du rythme à 4,5 jours sans TAP.

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Belair Titouan

Date / Signature : 22/01/26

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable



Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation du temps scolaire actuelle sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : St Vincent la Châtre

Adresse : 17 route de Melle

Commune : 79500 St Vincent la Châtre

Numéro RNE : 0790347Y

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : Bozec

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Fontivillié, Maisonnay, Saint Vincent

Nom de la commune : St Vincent la Châtre

Adresse de la mairie : 17 route de Melle 79500 St Vincent la Châtre

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg 79500 Melle

Nom du maire : Jacques Trichet

Nom du président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

1. Pourquoi réaliser ce projet pédagogique, dans quel contexte vivons-nous, le projet éducatif de la CCMP est-il atteint ?

Nous souhaitons par ce projet être entendus, cela fait plusieurs années que nous soumettons notre avis à la communauté de communes du Mellois en Poitou sans changement.

Nous souhaitons un projet qui mette l'enfant au cœur de nos préoccupations et cela uniquement sur le temps scolaire.

- Les TAPS ne répondent à aucun des objectifs visés par la réforme que ce soit en termes d'ouverture culturelle ou d'allègement de la journée de l'enfant (et ce qu'ils aient lieu entre 13h15 et 14h ou 1 heure 30 deux fois par semaine).

Nous constatons une grande inégalité sur le territoire au niveau des activités TAPS. En effet, certaines écoles reçoivent des intervenants alors que d'autres font uniquement de la garderie. Certaines écoles sont confrontées à reprendre la classe derrière des activités TAPS. Les enfants sont perturbés, ils témoignent d'une grande agitation, la concentration est alors perdue.

s, ATSEM, agents, la fatigue est beaucoup moins importante sur une semaine à qui assurent les temps scolaires et périscolaires sont démotivées à cause des

L'école à 4 jours va nous permettre de rééquilibrer notre travail personnel. A ce jour, les soirées se mêlent de rencontres avec les parents, de préparation de classe, de formations, de tâches administratives. Les journées sont surchargées.

Pour les élèves de PS/MS qui font la sieste, l'augmentation de la durée des après-midis d'école permet de mettre en place de véritables ateliers dirigés au lever de la sieste.

Par les après-midis plus longs, nous pourrions mener des projets plus ambitieux avec le temps de faire pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sans travailler dans la précipitation.

Le RASED pourra organiser ses prises en charge de manière plus efficace dans la mesure où toutes les écoles auront le même rythme (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison des TAPS).

Nous pourrions profiter des structures sportives sur des créneaux plus longs car les matinées sont souvent réservées au collège. (Les créneaux piscine sont moins longs et moins nombreux depuis le 4,5 jours).

Le développement de l'enfant en sera plus apaisé, l'enfant sera donc plus attentif, concentré et pourra entrer dans les apprentissages.

Notre objectif pédagogique premier est le suivant : l'enfant doit se réapproprier l'école comme un lieu d'apprentissage, serin et encadré par des enseignants qui les encouragent sur l'ensemble de la journée. Il ne faut plus disperser les enfants dans ce cadre instable et qui a des conséquences néfastes sur le temps scolaire (ce qui est le cas dans la semaine de 4,5 jours avec taps ou sans taps).

3. L'organisation du travail des enseignants et du personnel sur le temps scolaire

cantine est déjà trop long aujourd'hui ; souhaiter augmenter la pause méridienne serait une erreur.

- Une semaine de 4,5 jours sans TAP n'apporte aucun changement au rythme de l'enfant. La prise en charge des enfants sur les temps de garde engendrera autant, voire davantage, de conflits. Le temps de il faut reconsidérer le rythme.
- Les chronobiologistes disent qu'il y a, chez les enfants, un pic d'attention entre 15h et 17h. C'est pourquoi les structures d'accueil, les enfants se reposent à la maison.
- Le passage à 4 jours (observé pour des raisons sanitaires) n'a pas gonflé les chiffres d'encadrement dans d'emmener leurs enfants chez les spécialistes.
- Nous observons moins d'absentéisme lié aux rendez-vous médicaux : le mercredi permet aux parents d'observer leurs enfants chez les spécialistes.
- Les activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent également avoir lieu pendant cette journée libérée plutôt qu'après la classe. Ce qui contribue à diminuer la fatigue des enfants.
- Nous constatons moins de conflits entre les enfants et moins d'accidents.

- En gardant le rythme de 4,5 jours, le temps consacré aux activités scolaires où l'élève est concentré devient plus court, en effet les journées agitées commencent dès le jeudi.
- Le mercredi offre un effet de coupure de la semaine bénéfique pour les enfants, notamment les plus jeunes. Ils sont moins fatigués. C'est ce que nous avons pu constater lors du passage à la semaine à 4 jours en raison de la crise sanitaire.

Nous voulons faire preuve de bienveillance en respectant le rythme de l'enfant en allégeant son temps de présence à l'école sur la semaine.

2. La fatigue chez l'enfant

Il est indispensable de soutenir le temps scolaire et non le temps périscolaire.

L'intégration des TAP en journée scolaire, et parfois même entre deux temps scolaires crée la confusion auprès de nos élèves qui ne distinguent plus temps scolaire et temps périscolaire d'autant plus quand ils sont réalisés avec le même personnel, dans les mêmes locaux que l'école, et avec parfois des activités similaires. Très traumatisant pour les plus jeunes qui ne se repèrent pas.

De plus, de nombreux conflits entre les élèves ont lieu durant ces temps et ne sont pas réglés en arrivant en classe. Les enseignants doivent alors prendre du temps d'enseignement pour résoudre les problèmes et rendre disponible les élèves pour les apprentissages. L'utilisation des classes n'est pas cohérente avec la préparation du travail de l'enseignant. C'est pour ces raisons que nous demandons l'arrêt des TAPS non productifs les jours de

conditions de travail qui procurent une fatigue et un épuisement moral. Les adultes ont besoin de toute notre efficacité. Il n'est pas concevable d'avoir des adultes épuisés ou déprimés devant les enfants.

Un rythme bien équilibré, un emploi du temps structuré rassurera les enfants les plus fragiles.

4. L'image de l'école et des relations avec les parents

Les règles de vie qui encadrent l'enfant et jouent un rôle primordial sur la construction d'un individu ou d'un groupe classe ne seront plus entachées par des intervenants dépassés par certains élèves difficiles demandant un encadrement spécifique.

Les parents soulèvent des difficultés sur le temps périscolaire et c'est aux enseignants qu'ils s'adressent à ce jour. Les relations seront plus apaisées avec un rythme de 4 jours.

Redistribuer le temps scolaire sur 4 jours, sera pour les parents et les enseignants un moyen de réaffirmer nos places et nos rôles éducatifs, là où les parents aujourd'hui se perdent. Ces derniers se repèreront mieux avec les différentes structures.

Le conseil d'école est favorable au passage à 4 jours.



Circonscription de Melle

Mme AUBIN Christelle
Directrice de l'école Maternelle de Chail

5 rue Marechal Ferrant
79500 FONTIVILLIE

Écoles du RPI Maisonnay / Fontivillié / Saint-Vincent-La-Châtre

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU lundi 12 janvier 2026

Étaient présents :

ENSEIGNANTS :

- Mmes Marchewka-Rieu, Aubin, Bozec, Moreau, David, Lucile Gaillard remplaçante de Mme Vauray, Lartigue Mael (SPA)

REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

- Ms Courrée (Chail) et Largeaud (Maisonnay)
- Mmes Hubert, Tourenne (St Vincent), Menard (Maisonnay)

REPRÉSENTANTS INSTITUTIONNELS (IEN, Élus, DDEN) :

- M. Trichet (maire de St Vincent)
- M. Guéry (Maire de Maisonnay)
- Mme Dubé et Mme Benoist (élues référentes St Vincent et Maisonnay)
- Mme Guérin (responsable périscolaire)

Absents excusés :

- Mme Brissiaud (IEN)
- M. You (Maire de Fontivillié)
- Mme Guille élues (référentes Fontivillié)
- Mme Guibert (Représentante Titulaire Parents d'élèves)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Courrée

L'ordre du jour sera le suivant :

- Positionnement du RPID par vote quant aux rythmes scolaires, selon l'une des propositions de la Communauté de Communes.
- Le Projet d'Ecole
- Les instances de liaison
- Fréquentation scolaire

niens vestiges mis au jour.
 Découverte d'une cité gallo-romaine et de la vie de ses habitants, à travers les der-
 → Début d'une nouvelle période avec visite du musée du Raurannum.
 connaissances.
 → Fin de la période des dinosaures (Notion de régime alimentaire // Bilan des
 maines d'apprentissages :
 Suite du projet « Voyage dans le temps avec Loup » où était abordé les 5 do-

Projets classe des PS/MS de Mme AUBIN :

Pour l'école de Fontivillie, le projet aura un coût de 1586,52€
 Pour l'école de Maisonnay, le projet aura un coût de 2786,52 €
 Pour l'école de St Vincent, le projet aura un coût de 1586,52€
 faite en fin d'année après un filage en commun.
 Une restitution « spectacle de danse » globalisée avec tous les enfants des 3 sites sera
 modalités.
 Les créneaux et dates seront communiquées aux parents de chaque école, ainsi que les
 1h pour l'élémentaire et primaire), sur différents créneaux, les mêmes journées.
 journée. Puis 15 séances d'apprentissage pour chaque classe (30mn pour la maternelle et
 présentation d'1 h sur la culture Hip HOP le vendredi 30 janvier sur les 3 sites, la même
 Après plusieurs rencontres de préparation, le projet débutera sur une séance de
 Mezzino.
 Projet RPID : Projet danse HIP HOP avec le fondateur de la compagnie EGO : M Eric

2. Le Projet d'Ecole : (bilan, avancement, actions ...)

Soit majorité pour 4 jours.
 4,5 jours sans TAP = 3 VOTES
 4,5 jours avec TAP = 2 VOTES
 4 jours = 8 VOTES
 Résultat des votes ce jour :
 Ce jour, 13 votants.
 Ce vote participera à l'avis communautaire.
 Le conseil d'école doit donc se jour, se prononcer sur le rythme qu'il souhaite voir retenu.
 décision finale du choix reviendra à Mme la DASEN.
 donneront un avis sur les éventuelles demandes de changement de rythme scolaire. La
 communautaire du jeudi 5 février 2026, où les conseillers communautaires délibéreront et
 Les votes des conseils d'école constitueront l'un des éléments étudiés lors du Conseil
 l'ensemble des écoles communautaires. Elle propose 3 organisations possibles.
 Ce jour, la CCM se prononce en faveur de la mise en œuvre d'1 rythme unique pour

propositions de la Communauté de Communes.

1. Positionnement du RPID par vote quant aux rythmes scolaires, selon l'une des

- Le Cadre de Vie
- La vie scolaire
- Sécurité
- Divers : questions

→ Ateliers satellites pour aborder les 5 domaines d'apprentissages, autour du thème de Noël : Etude de l'album « Le bonhomme pain d'épice » // confection du pain d'épice en projet commun avec l'autre classe pour la soirée « goûter de Noël des parents » // création en volume d'une déco de table de Noël // Etude et écriture d'une lettre au Père Noël.

Période 3 : Mise en route des « sacs à albums » avec l'étude de Roule Galette comme support d'apprentissage du langage, espace et temps en travaillant sur le support Recette (lecture // vocabulaire...)

De Février / mars : La Préhistoire.

Sera abordé la façon dont vivaient les hommes préhistoriques (avec des jeux de rôle en milieu naturel pendant la classe dehors)

Comment se nourrir à la préhistoire / Techniques

de chasse et de pêche

Les animaux de la préhistoire

L'art dans la préhistoire

→ Thème du froid et de la neige en parallèle avec le vécu des enfants pour la première semaine permettant de travailler différents domaines.

Projets classe des MS/GS de Mme MOREAU :

Période 2 : les fêtes	
20.11.2025	- Travail autour du vocabulaire : la description, les procédures de catégorisation et de tri autour des objets de l'école et des animaux. - Étude approfondie d'un album autour de Noël. - Vivre ensemble : travail sur l'estime et la confiance en soi – les compliments aux autres et à soi-même - Découverte de l'Italien avec Poppy (projet départemental) - Début d'un travail autour de la lettre
20.11.2025	- Randonnée (école dehors)
20.11.2025	- Continuer le land art - Œuvres plastiques en lien avec le calendrier de Noël
20.11.2025	- Situation problème autour du thème de Noël
20.11.2025	- Travail autour du recyclage - Projet tour de France : introduction d'Azalée qui va voyager dans toute la France et échange de cartes postales (découverte de l'Alsace – La Rochelle – 79) + envoi d'une lettre à une classe de Lorraine.

+ Autre projet : le calendrier de Noël avec une activité de Noël par jour.

Période 3 : le froid	
20.11.2025	- Étude approfondie d'un album <i>La Moufle</i> que les enfants vont mettre en scène. - Vivre ensemble : travail autour des émotions. Apprendre à reconnaître, identifier et représenter ses émotions. Mettre des mots sur ce que l'on ressent.

Intervention le 18 mars de la ligue de l'enseignement pour le projet PHARE sur le harcèle-
restitution commune lors de la fête d'école.
Intervenant HIP HOP du 30 janvier à la fin de l'année sur 15 séances avec tout le RPI et
Projet artistique de fresque murale sur le thème de la forêt enchantée et Harry Potter.
Intervention SLAM de janvier à mars (écriture de texte poétique (faite)) puis enregistrément
puis composition par l'intervenant.
- un théâtre scènes nomades le 8 décembre
- 3 films au Mèliès les 3 novembre, 29 janvier + date non déterminée
6 sorties dans l'année à Mèliès ou Lezay : 2 concerts JMF les 16 janvier et 30 mars
Projets classe CM1 / CM2 de Mme BOZEC :

Le sommeil au CE2 CM1 en relation avec le projet 10 jours sans écrans.
du brossage des dents)
• Les dents au CP CE1 (petit déjeuner à l'école suivi de l'apprentissage
• Jeux coopération sportifs et courses
• Savoir nager (8 séances à Aquamèlie en janvier)
Parcours éducatif de santé

- Scènes nomades : Animales annulé
- École et cinéma : Capitaines 3/11/2025, Cirque 29/01/26
- Cabinet des curiosités
- Échos escalas (goélette Tara)
- Projet Hip Hop, compagnie Ego 2786,52 euros
- Projet Graph sur le mur de nos écoles avec Tamsir Renaud, 2620 euros pour trois classes avec les cm de Saint Vincent
- Siam, écriture et enregistrément de textes avec l'intervenant Maël Marquetau 1500 euros pour trois classes avec les cm de Saint Vincent

Parcours d'éducation artistique et culturelle

- Participation au concours des incorruptibles
- Projets E3D : observer l'environnement proche de l'école, apprendre à gérer et recycler nos déchets, être responsable de la bonne gestion de l'eau dans nos sanitaires.

Parcours citoyen

Projets de l'école de Maisonnay

- Randonnée (école dehors) - Début du projet hip-hop	501423182
- Continuer le land art - Travail autour de la Moufle.	501423183
- Situation problème autour du thème des galettes.	501423184
- Projet tour de France : > réception d'une réponse de la classe de Maîtresse Cyrielle de Lorraine. > réception de deux cartes d'Azalée qui explore les montagnes. > échange avec une nouvelle classe des Vosges.	501423185

3. Les instances de liaison

Un conseil de collège a eu lieu à Lezay, Il est proposé trois rencontres

- JO sportifs la 12 mai
- intervention le 30 mars sur le handicap
- Course solidaire au printemps avec 6 collèges (peut-être que des CM2 pourraient y être intégrés.)
- une porte ouverte du collège aura lieu le 17 mars

4. Fréquentation scolaire : Taux d'absentéisme

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
FONTIVILLIE (2 classes)	1,4% ps/ms 1,2 % ms/gs	2,4% 2,4%	4,2 % 2,45 %	4,2 % 6,2 %
MAISONNAY (2 classes)	0,5% cp/ce1 2,1% ce2/cm1	1,7% 2,9%	2,7% 4,6 %	5,9% 3,4 %
ST VINCENT (1 classe)	1,41%	1,7%	8,09%	6,44%

- A préciser pour St Vincent en novembre 9 absents pour le kayak et deux enfants absents 7 jours, et pour décembre un enfant hospitalisé le mois.
- Pour Chail et Maisonnay, toutes les absences étaient justifiées.

5. Le Cadre de Vie :

Travaux (demandes, effectués) :

Chail : Nouveau entourage de l'école fait pendant les vacances de décembre. // réfection avec une peinture de résine d'étanchéité autour de l'évier du dortoir pour faciliter le nettoyage de celui-ci.

Toujours en attente de l'installation de la signalisation « parking Ecole » qui avait été actée au dernier conseil.

Maisonnay : Bon fonctionnement de mainti 4, aucune demande en cours.

St Vincent : Une liste de travaux est en attente de validation pour la rentrée 2026 afin d'accueillir trois classes.

Le sol des classes a été refait, des travaux de peinture et d'aménagement des deux classes cet été.

Rideaux à rajouter côté mairie (reflets sur le TBI) et serrure du portail qui coince.

6. La vie scolaire :

Périscolaire : Suite à des départs à la retraite et des changements de personnels posant des difficultés de surveillance face aux enfants sur Chail, une nouvelle organisation a débutée à la rentrée de janvier.

Des changements également sur Maisonnay à la cantine.

7. Sécurité :

Chail : Après une demande antérieure à l'année scolaire, un deuxième signal PPMS a été installé à l'extérieur, en face de la deuxième classe pour que le signal soit plus audible.

Passage du CPC EPS et Assistant de Prévention en décembre pour préparer les PPMS unifiés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30
 À Chail, le 12/01/2026
 Le Secrétaire de séance
 M Courée
 La Directrice
 Mme Aubin

(annexe)

1. Depuis quelques années nous ne recevons plus de "protocole communautaire des agents en cas de forte intempérie". Les agents sur site se posent la question sur la gestion à suivre si les postes ne pouvaient pas être assurés à cause de la neige ou du verglas ? ex: si la personne seule en poste ne peut être présente à la garderie à 7h15 un matin ? Pourquoi ne recevons-nous plus d'informations ? quelle procédure doivent-ils suivre ?

Suite à la question, un formulaire a été communiqué. (Voir

8. Divers : questions

Pour le PPM « Lieu de mise en sûreté attentat-intrusion – s'échapper », a été convenu avec la mairie de mettre à disposition une clé de la salle des associations pour l'école afin de s'en servir comme lieu.
Maisonmay : Un nouvel exercice PPM (Confinement) a eu lieu le 12 janvier 2026. Bon déroulement.
St Vincent : Le PPM unité a été fait et validé pour l'année prochaine avec la prise en compte de l'installation de trois classes. Le confinement se fera dans les deux classes attenantes et plus en bibliothèque de Mairie (donc plus de sanitaires)

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Elémentaire de Brioux-sur-Boutonne
Adresse : 12 avenue de poitiers 79 170 Brioux-sur-Boutonne
Commune : Brioux-sur-Boutonne
Numéro RNE : 0790669Y
Circonscription : Melle
Nom du Directeur : CHARLES Florent
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : Brioux-sur-Boutonne
Adresse de la mairie : Place du champs de foire 79170 Brioux-sur-Boutonne
Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI :
LesArcades
2, place de Strasbourg
79500 Melle
Nom du Maire : HAYE Jean-Marie
Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Contexte et objectifs L'école élémentaire de Brioux-sur-Boutonne propose de réorganiser la semaine scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), conformément aux dérogations prévues par le décret n° 2017-1108. Cette adaptation vise à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des équipes éducatives, tout en respectant les 24 heures d'enseignement hebdomadaires et en intégrant les activités pédagogiques complémentaires (APC).

Bénéfices pédagogiques

- **Stabilité et concentration** : Un rythme plus régulier permettra aux élèves de mieux s'investir dans les apprentissages, sans dispersion liée aux interruptions fréquentes.
- **Projets ambitieux** : Des après-midis plus longues favoriseront la mise en œuvre de projets interdisciplinaires ou artistiques, en laissant le temps nécessaire à chaque élève pour s'exprimer et progresser.
- **Bien-être des élèves et des équipes** : Une organisation plus équilibrée réduira la fatigue des enseignants, RASED, AESH, des agents, ... garantissant ainsi un accompagnement de qualité pour les élèves.
- **Clarification des rôles éducatifs**
- **Distinction claire entre temps scolaire et périscolaire** : Cette réorganisation permettra de mieux définir les responsabilités de chacun (enseignants, intervenants, familles), évitant ainsi les chevauchements et les confusions observés actuellement.

- **Apaisement des relations avec les familles** : Les parents bénéficieront d'une meilleure qualité des temps éducatifs, ce qui contribuera à renforcer la confiance et la collaboration avec l'école.

Soutien institutionnel Ce projet a reçu l'aval du conseil d'école, de la mairie et des représentants des parents, s'inscrivant dans une démarche concertée et conforme aux attentes du projet éducatif territorial.

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : Élémentaire de Brioux-sur-Boutonne					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Mardi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Mercredi					
Jeudi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Vendredi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir : --

Date de présentation du projet au conseil d'école : 15 / 01 / 2025

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

- Pour une modification de l'organisation actuelle du temps scolaire et passage à 4 jours : **10**

- Pour un maintien à l'état actuel (4 jours et demi avec TAP) : **1**

- Pour un maintien à l'état actuel (4 jours et demi sans TAP remplacé par de la garderie) : **1**

- Abstention : **0**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : M CHARLES Florent

Date / Signature **15 janvier 2026**

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole primaire du Grand Cèdre

Adresse : 10 avenue de l'hôtel de ville

79110 Chef-Boutonne

Commune : CHEF-BOUTONNE

Numéro RNE : 0790519k

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Aurélie VOIX

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI Fontenille/St Martin d'Entraigues/Chef-Boutonne

Nom de la commune : CHEF-BOUTONNE

Adresse de la mairie : 7, Avenue de l'hôtel de ville

Nom de l'EPCI : Communauté de communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Les arcades 2, place de Strasbourg 79500 MELLE

Nom du Maire : Fabrice Michelet

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Nous souhaitons un projet qui mette l'enfant au cœur de nos préoccupations et cela uniquement sur le temps scolaire.

1. Les TAP

Les TAPS ne répondent pas aux objectifs visés par la réforme que ce soit en termes d'ouverture culturelle ou d'allègement de la journée de l'enfant (et ce, qu'ils aient lieu entre 13h15 et 14h tous les jours ou 1 heure 40 un jour par semaine).

Nous constatons une grande inégalité sur le territoire au niveau des activités TAP. En effet, certaines écoles reçoivent des intervenants alors que d'autres font uniquement de la garderie. Certaines écoles sont confrontées à reprendre la classe derrière des activités TAP. Les enfants sont perturbés, ils témoignent d'une grande agitation, la concentration est alors perdue. Ces moments entraînent de nombreux conflits entre les élèves qui ne sont pas réglés en retournant en classe. Les enseignants sont donc obligés de prendre du temps sur les apprentissages pour résoudre ces problèmes et pour remobiliser les élèves.

Le recrutement des animateurs est difficile pour la collectivité puisque peu de candidats se présentent et n'ont pas les compétences requises. A défaut de candidature de qualité, des personnes sans qualification dans le domaine de l'enfance ou de l'animation sont recrutés. Il manque régulièrement de personnel sur les temps de TAP qu'il faut remplacer au pied levé. Les élèves changent donc souvent d'adulte référent ce qui les perturbe car ils n'ont plus leurs repères.

Certains élèves sont contraints de faire des activités qui ne leur conviennent pas par manque de place dans les

groupes (Exemple : un élève peut être contraint de participer à l'activité coloriage mais qui a plutôt besoin d'une activité sportive qui le fait se dépenser.)

Les parents et les enfants confondent, malgré les explications chaque année, les différents temps et responsables. L'école doit faire face au mécontentement des parents pour ce qui a lieu pendant les TAP et ne permet pas des relations apaisées.

2. La fatigue chez l'enfant

Nous voulons faire preuve de bienveillance en respectant le rythme de l'enfant en allégeant son temps de présence à l'école sur la semaine.

- Le mercredi offre un effet de coupure de la semaine bénéfique pour les enfants, notamment les plus jeunes. Ils sont moins fatigués. C'est ce que nous avons pu constater lors du passage à la semaine à 4 jours pendant la crise sanitaire.
- En gardant le rythme de 4,5 jours, le temps consacré aux activités scolaires devient plus court, en effet les journées agitées commencent dès le jeudi.
- Les activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent également avoir lieu pendant cette journée libérée plutôt qu'après la classe, ce qui contribue à diminuer la fatigue des enfants.
- Nous observons moins d'absentéisme pour raison de rendez-vous médicaux : le mercredi permet aux parents d'emmener leurs enfants chez les spécialistes.
- Le mercredi matin reste la demi-journée où nous avons le plus d'absentéisme à l'école de Chef-Boutonne.
- Le passage à 4 jours (observé au cours de la crise sanitaire) n'a pas gonflé les chiffres d'encadrement dans les structures d'accueils, les enfants se reposent à la maison.
- Les chrono biologistes expliquent qu'il y a, chez les enfants, un pic d'attention entre 15h et 17h. C'est pourquoi il faut reconsidérer le rythme.
- Il nous semble primordial d'uniformiser le rythme scolaire à l'échelle du territoire.
- Avant 2013 et pendant la crise sanitaire, l'école de Chef-Boutonne a fonctionné sur un rythme de 4 jours. Les élèves étaient plus disposés à suivre les activités jusqu'à la fin de la semaine. Dans notre zone défavorisée (IPS aux alentours de 90), de nombreux enfants peuvent rester à la maison le mercredi (garder par leurs parents) et peuvent donc se reposer, avoir une pause. Une majorité des enseignants actuellement en poste sur l'école témoigne de ce fait.

Un rythme bien équilibré, un emploi du temps structuré rassurera les enfants les plus fragiles.

3. L'organisation du travail des enseignants et du personnel sur le temps scolaire

Notre objectif pédagogique premier est le suivant : l'enfant doit se réapproprier l'école comme un lieu d'apprentissage, serein et encadré par des enseignants qui les encouragent sur l'ensemble de la journée. Il ne faut plus disperser les enfants dans ce cadre instable qui les perturbe et qui a des conséquences néfastes sur le temps scolaire.

Le développement de l'enfant en sera plus apaisé, l'enfant sera donc plus attentif, concentré et pourra entrer dans les apprentissages.

Par les après-midis plus longs, nous pourrions mener des projets plus ambitieux avec le temps de faire pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sans travailler dans la précipitation.

Le RASED pourra organiser ses prises en charge de manière plus efficace dans la mesure où toutes les écoles auront le même rythme (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison des TAP).

Nous pourrions profiter des structures sportives sur des créneaux plus longs car les matinées sont souvent réservées au collège. (Les créneaux piscine sont moins longs et moins nombreux depuis le 4,5 jours).

Pour les élèves de PS qui font la sieste, l'augmentation de la durée des après-midis d'école permet de mettre en place de véritables ateliers dirigés au lever de la sieste.

Avoir des après-midis plus longs permet de mettre en place davantage de temps de décroisement, bénéfiques pour les élèves de la PS jusqu'au CM2.

L'école à 4 jours va nous permettre de rééquilibrer notre travail personnel. A ce jour, les soirées se mêlent de rencontres avec les parents, de préparation de classe, de formation, de tâches administratives. Les journées sont surchargées.

Les ATSEM qui assurent les temps scolaires et périscolaires sont démotivées à procurer une fatigue et un épuisement moral. Les enfants ont besoin de concevable d'avoir des adultes épuisés ou déprimés devant des enfants.

Nous souhaitons partager les mêmes conditions de travail que nos collègues (93 % sur le territoire).

4. L'image de l'école et des relations avec les parents

Les règles de vie qui encadrent l'enfant et jouent un rôle primordial sur la construction d'un individu ou d'un groupe classe ne seront plus entachées par des intervenants dépassés par des élèves qui profitent d'eux.

Les parents soulèvent des difficultés sur le temps périscolaire et c'est aux enseignants qu'ils s'adressent à ce jour. Les relations seront plus apaisées avec un rythme de 4 jours.

Redistribuer le temps scolaire sur 4 jours et le périscolaire en dehors des jours de classe, sera pour les parents et les enseignants un moyen de réaffirmer nos places et nos rôles éducatifs, là où les parents aujourd'hui se perdent. Ces derniers se repèreront mieux avec les différentes structures.

Le conseil d'école est favorable au passage à 4 jours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : maternelle +élémentaire					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Mercredi					0
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	6h
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 12/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 19 votes pour ce projet, aucune voix pour la semaine de 4.5 jours avec TAPS, 5 voix pour la semaine de 4.5 jours sans TAPS

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Aurélie Voix

Date / Signature : 14/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 06/02/2026
ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : école maternelle J. Prévert

Adresse : Quartier Mairie

Commune : MELLE 79500

Numéro RNE : 0790222M

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Mme DESAIVRES Béatrice

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : MELLE

Adresse de la mairie : Quartier Mairie 79500 MELLE

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Les Arcades

2 place de Strasbourg

79500 MELLE

Nom du Maire : Mr Griffault

Nom du Président de l'EPCI : Mr Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Le projet pédagogique et éducatif s'appuie sur une organisation du temps scolaire respectueuse des rythmes de l'enfant, favorisant les temps d'attention le matin et limitant la fatigue en fin de journée. Le choix du rythme à 4,5 jours avec TAP répond également à la nécessité de ne pas allonger les temps de garderie pour certains élèves.

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



ECOLE MATERNELLE J.PREVERT - MELLE					Total horair es
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9.00	12.00	13.20	15.45	5.25
Mardi	9.00	12.00	13.20	15.45	5.25
Mercredi	9.00	12.00			3.00
Jeudi	9.00	12.00	13.20	15.45	5.25
Vendredi	9.00	12.00	13.20	15.45	5.25
					24.40

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir : 15.45 - 16.30 le. Lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Date de présentation du projet au conseil d'école : 06/01/2026

Avis du Conseil d'école

- ☒ Favorable
☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : vote à la majorité pour la maintien de l'organisation actuelle - 4,5 j avec TAP

1 voix pour la proposition à 4,5 j sans les TAP

9 voix pour la proposition à 4,5 j avec TAP

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Mme Desavivres

Date / Signature 13/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN : Mme Brissiaud

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : école élémentaire

Adresse :

18 rue de la mairie

Commune : 79170 PAIZAY LE CHAPT

Numéro RNE : 0790095Z

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : ANDRE Suzanne

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Paizay Le Chapt-Ensigné-Asnière en Poitou

~~Nom de la commune :~~

~~Adresse de la mairie :~~

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI :

Les Arcades

2, place de Strasbourg

79500 Melle

~~Nom du maire :~~

Nom du président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

1. Pourquoi réaliser ce projet pédagogique ?, dans quel contexte vivons-nous ?, le projet éducatif de la Communauté de Communes Mellois en Poitou est-il atteint ?

2. La fatigue chez l'enfant

3. L'organisation du travail des enseignants

4. L'image de l'école et les relations avec les parents

1. Pourquoi réaliser ce projet pédagogique, dans quel contexte vivons-nous, le projet éducatif de la CCMP est-il atteint ?

Nous souhaitons par ce projet être entendu, cela fait plusieurs années que nous soumettons notre avis à la communauté de communes du Mellois en Poitou sans changement.

Nous souhaitons un projet qui mette l'enfant au cœur de
uniquement sur le temps scolaire.

- Les TAPS ne répondent à aucun des objectifs visés par la réforme que ce soit en terme d'ouverture culturelle ou d'allègement de la journée de l'enfant (et ce qu'ils aient lieu entre 13h15 et 14h00 ou bien 1 heure 30 une à deux fois par semaine en fin de journée).
- Nous constatons une grande inégalité sur le territoire au niveau des activités TAPS. En effet, certaines écoles reçoivent des intervenants alors que d'autres font uniquement de la garderie. Certaines écoles sont confrontées à reprendre la classe derrière des activités TAPS. Les enfants sont perturbés, ils témoignent d'une grande agitation, la concentration est alors perdue.
Il est indispensable de soutenir le temps scolaire et non le temps périscolaire.
A ce jour, nous sacrifions du temps scolaire en maintenant les TAPS.

2. La fatigue chez l'enfant

Nous voulons faire preuve de bienveillance en respectant le rythme de l'enfant en allégeant son temps de présence à l'école sur la semaine.

- Le mercredi offre un effet de coupure de la semaine bénéfique pour les enfants, notamment les plus jeunes. Ils sont moins fatigués. C'est ce que nous avons pu confirmer lors du passage à la semaine à 4 jours en raison de la crise sanitaire COVID en 2020.
- En gardant le 4,5 jours, le temps consacré aux activités scolaires devient plus court, les journées agitées commencent dès le jeudi.
- Les activités extra-scolaires (sport, musique,...) pourraient avoir lieu pendant cette journée libérée du mercredi plutôt que le soir après la classe . Ce qui contribuerait à diminuer la fatigue des enfants.
- Nous avons observé moins d'absentéisme pour raison de rendez-vous médicaux lorsque nous étions revenu à 4 jours: un mercredi entier permettant aux parents d'emmener leurs enfants chez les spécialistes.
- Le passage à 4 jours (observer lors de la crise COVID) n'avait pas gonflé les chiffres d'encadrement dans les structures d'accueil, une majorité des enfants étaient gardés par leurs parents à la maison.
- Les chronos biologistes disent qu'il y a, chez les enfants, un pic d'attention entre 15h00 et 17h00. C'est pourquoi il faut reconsidérer le rythme.
- Il nous semble primordial d'uniformiser le rythme scolaire à l'échelle du territoire national.

3. L'organisation du travail des enseignants et du personnel sur le temps scolaire

Notre objectif pédagogique premier est le suivant : l'enfant doit se réapproprier l'école comme un lieu d'apprentissage, serein et encadré par des enseignants qui les encouragent sur l'ensemble de la journée. Il ne faut plus disperser les enfants dans ce cadre instable qui les perturbe et qui a des conséquences néfastes sur le temps scolaire.

Le développement de l'enfant en sera plus apaisé, l'enfant sera donc plus attentif, concentré et pourra entrer dans les apprentissages.

Par les après-midis plus longues, nous pourrions mener des projets plus ambitieux avec le temps de faire pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sans travailler dans la précipitation.

Le RASED pourra organiser ses prises en charge de manière plus efficace dans la mesure où toutes les écoles auront le même rythme (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison des TAPS).

Nous pourrions profiter des structures sportives sur des créneaux plus longs car les matinées sont souvent réservées au collège.(les créneaux piscine sont moins longs et moins nombreux

depuis le 4,5 jours).

Pour les élèves de PS qui font la sieste, l'augmentation de la durée permet de mettre en place de véritables ateliers dirigés au lever de la sieste.

L'école à 4 jours va nous permettre de rééquilibrer notre travail personnel. A ce jour, les soirées se mêlent de rencontres avec les parents, de préparation de classe, de formations, de tâches administratives. Les journées sont surchargées.

Pour l'équipe d'école, enseignants, ATSEM, agents, la fatigue était beaucoup moins importante lors du passage à la semaine à 4 jours pendant le COVID.

Les ATSEM qui assurent les temps scolaires et périscolaires sont démotivés : leurs conditions de travail procurent une fatigue et un épuisement moral. Les enfants ont besoin de toute notre efficacité. Il n'est pas concevable d'avoir des adultes épuisés ou déprimés face aux élèves.

Nous souhaitons partager les mêmes conditions de travail que celles de nos collègues (80 % sur le territoire).

Un rythme bien équilibré, un emploi du temps structuré rassurera les enfants les plus fragiles.

4. L'image de l'école et des relations avec les parents

Les règles de vie qui encadrent l'enfant et jouent un rôle primordial sur la construction d'un individu ou d'un groupe classe ne seront plus entachées par des intervenants dépassés par des élèves qui en profitent.

Les parents soulèvent des difficultés sur le temps périscolaire et c'est aux enseignants qu'ils s'adressent à ce jour. Les relations seront apaisées avec un rythme de 4 jours.

Redistribuer le temps scolaire sur 4 jours et le périscolaire en dehors des jours de classe, sera pour les parents et les enseignants un moyen de réaffirmer les places et les rôles éducatifs de chacun car les parents aujourd'hui s'y perdent.

Le conseil d'école est favorable au passage à 4 jours avec le soutien des élus et des parents.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : ...					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h45	12h	13h30	16h15	6h
Mardi	8h45	12h	13h30	16h15	6h
Mercredi					
Jeudi	8h45	12h	13h30	16h15	6h
Vendredi	8h45	12h	13h30	16h15	6h
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : ...15.../01.../ 2026...

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **9 votes pour, 0 contre**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : ANDRE SUZANNE

Date / Signature 15/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole des P'tits Romains

Adresse : 7 grand rue

Commune : 79120 ROM

Numéro RNE : 0790088S

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : MASSON Valérie

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPIC (Rom-Messé-Sainte Soline-Vançais)

Nom de la commune :

Adresse de la mairie :

Nom de l'EPCI :

Adresse de l'EPCI :

Nom du Maire :

Nom du Président de l'EPCI :

Projet pédagogique et éducatif

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : 63					
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 20/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

-Pour une semaine à 4,5 jours avec TAP, sans changement d'horaires : 1 voix

-Pour une semaine à 4,5 jours sans TAP, avec possibilité de changement d'horaires : 0 voix

-Pour une semaine à 4 jours sans TAP : 4 voix

Cinq membres du conseil d'école se sont exprimés. Trois membres se sont abstenus.

Le conseil d'école se prononce donc à la majorité des voix pour une semaine à 4 jours sans TAP.

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : MASSON Valérie

Date / Signature : le 27/01/2026

Valérie Masson

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole Élémentaire J-M Parsonneau
Adresse : 4 Rue des Mésanges, 79370, Celles sur Belle

Commune : Celles sur Belle
Numéro RNE : 0790675E

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : Simon ROBIN
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : Celles sur Belle
Adresse de la mairie : 1 Avenue de Limoges, 79370, Celles sur Belle

Nom de l'EPCI : Communauté de Commune de Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France

Nom du Maire : Mme BRUNET
Nom du Président de l'EPCI : M MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

L'objectif est d'harmoniser les horaires de l'ensemble des écoles de la CCMP.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : 102 (prévus)					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mercredi					
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

7h30 – 9h00 le matin

16h30 – 18h30 le soir

Date de présentation du projet au conseil d'école : 15/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

10 votants présents, 9 pour et 1 contre

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : **Simon ROBIN**

Date / Signature

16/01/2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Maternelle de Saint-Martin-lès-Melle

Adresse : 21 rue des écoles, St-Martin-lès-Melle

Commune : 79500 Melle

Numéro RNE : 0790415xac-poitiers.fr

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : BARBE Séverine

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPID Mazières/Béronne, St-Martin-Lès-Melle, St-Romans-Lès-Melle

Nom de la commune : Melle

Adresse de la mairie : Quartier Mairie, 79500 Melle

Nom de l'EPCI : Communauté de Commune Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France.

Nom du Maire : Sylvain GRIFFAULT

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif :

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : PS/MS/GS					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi					
Mardi					
Mercredi					
Jeudi					
Vendredi					

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 27/01/2026

Avis du Conseil d'école

Favorable

Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Résultats du vote au conseil d'école du 27/01/26

	4,5 jours avec TAP	4,5 jours sans TAP	4 jours
Nombres de voix	9/16	4/16	3/16

La semaine à 4,5 avec TAP a été votée majoritairement.

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : BARBE Séverine

Date / Signature 27/01/26

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole primaire du Pré Rousseau

Adresse : 5 chemin de Mouchetune
St Léger de la Martinière

Commune : 79500 MELLE

Numéro RNE : 0790481U

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : M. Guillaume MOUZIN

~~En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :~~

Nom de la commune : Mairie de Melle

Adresse de la mairie : Quartier mairie
79500 MELLE

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg
79500 MELLE

Nom du Maire : M. Sylvain GRIFFAULT

Nom du Président de l'EPCI : M. Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Le projet pédagogique et éducatif porte sur une nouvelle organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les horaires de classes seraient identiques chaque jour : 8h45-11h45 puis 13h15-16h15.

Le temps scolaire et le temps d'activités périscolaires seraient dissociés sur des jours et des lieux différents en fonction des ressources disponibles par la collectivité. (exemple : mercredi)

Les objectifs du projet pédagogique et éducatif sont :

1) Assurer pour chaque élève l'acquisition du socle commun de compétences, de connaissances et de culture constitue la priorité. Renforcer la vigilance sur l'apprentissage des fondamentaux, en particulier la maîtrise de la langue, à l'écrit comme à l'oral, porter une attention particulière à la différenciation pédagogique, à l'inclusion scolaire et aux pratiques pédagogiques qui favorisent l'autonomie, fondent le parcours personnalisé des élèves pour construire des apprentissages durables. Porter une attention particulière aux années charnières que sont la grande section de maternelle et le cours préparatoire, et accompagner les stratégies déjà amorcées dans le cadre du cycle de consolidation, imposent toute notre attention.

2) Ne laisser personne au bord du chemin en menant chaque élève au plus loin de son excellence, telle est notre ambition. Fluidifier le parcours lors des périodes charnières, école-collège, collège-lycée, et avec l'enseignement supérieur, est un préalable nécessaire à l'ambition de chaque jeune. Considérer l'élève dans sa globalité, opérer une identification fine de ses besoins, valoriser toutes ses compétences, en s'appuyant sur la mise en œuvre des parcours éducatifs (citoyen, artistique et culturel, santé, avenir), sont les conditions d'un parcours réussi avec une orientation construite qui débouche sur une insertion sociale, citoyenne et professionnelle affirmée. Partager et faire vivre les valeurs de la République vont de pair avec la mise en synergie de tous les partenaires de l'École pour conduire l'élève à la réalisation de son projet.

3) Prendre en compte les spécificités territoriales pour répondre de façon plus adaptée aux besoins, au plus près du terrain, développer des relations solides et durables entre l'École, les collectivités territoriales et l'environnement associatif, économique et professionnel. Garantir à chaque famille, comme aux partenaires de l'École, une compréhension fine des objectifs pédagogiques et des actions entreprises, impose une réflexion sur le « mieux communiquer ». Réduire les inégalités de compréhension des codes et permettre aux familles de s'impliquer davantage dans le parcours éducatif de leurs enfants contribue à satisfaire un objectif commun : la réussite du projet de l'élève.

Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Élèves concernés : de la TPS au CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h45	11h45	13h15	16h15	6h
Mardi	8h45	11h45	13h15	16h15	6h
Mercredi					
Jeudi	8h45	11h45	13h15	16h15	6h
Vendredi	8h45	11h45	13h15	16h15	6h
					24h

A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 22/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable
☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

- ☒ **Rythme à 4 jours : 7 voix**
- ☐ Rythme à 4,5 jours avec TAP sans modification d'horaires : **2 voix**
- ☐ Rythme à 4,5 jours sans TAP avec modification des horaires (Fin de classe vers 15h45-16h00) : **0 voix**
- ☐ Abstention : **1 voix**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : M. Guillaume MOUZIN

Date / Signature **22/01/2026**

ÉCOLE DU PRÉ ROUSSEAU

5 chemin de Mouchetune
 79500 Saint Léger de La Martinière
 05 49 27 25 43

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : M. Fabrice MICHELET, président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Date / Signature

Avis de l'IEP au regard du projet pédagogique

Favorable

Défavorable

Nom de l'IEP :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

Favorable

Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole primaire des Noisetiers
Adresse : 19 rue de la santé
Commune : 79110 COUTURE D'ARGENSON
Numéro RNE : 0790309G

Circonscription : MELLE
Nom du Directeur : Mme FORTIN Hélène
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI Aubigné – Couture d'Argenson - Loubillé – Villemain

Nom de la commune : COUTURE D'ARGENSON
Adresse de la mairie : 9 rue de l'Eglise

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 rue du simplot
79500 MELLE

Nom du Maire : M. RACINE Eric
Nom du Président de l'EPCI : M. MICHELET Fabrice

Projet pédagogique et éducatif

3 projets proposés :

- semaine à 4 jours
- semaine à 4,5 jours avec TAP
- semaine à 4,5 jours sans TAP

Il est retenu :

- une majorité pour le maintien à 4,5 jours
- un changement d'horaires des lundis, mardis, jeudis et vendredis

pour tenir compte des rythmes biologiques et des besoins cognitifs :

- des journées moins longues = moins de fatigue
- 5 matinées = où l'attention et les capacités des enfants sont plus performantes.

Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Elèves concernés : de la TPS au CMP2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
Mardi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
Mercredi	9h	12h			3h
Jeudi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
Vendredi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
					24h

A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 26/01/2026

Avis du Conseil d'école☐ Favorable pour 4,5 jours sans TAP☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

3 projets proposés :

- semaine à 4 jours : 2

- semaine à 4,5 jours avec TAP : 1

- semaine à 4,5 jours sans TAP : 6

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : FORTIN Hélène

Date / Signature 26/01/2026

Avis de la commune ou de l'EPCI☐ Favorable☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

Favorable

Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes scolaires) au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

Favorable

Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : *Ecole Joan Ruro de Chenay*

Adresse : *14 rue de la Mairie*

Commune : *79120 CHENAY*

Numéro RNE : *0790523P*

Circonscription : *Melle*

Nom du Directeur : *PEROCHON Gladys*

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : *Chenay-Septret*

Nom de la commune : *CHENAY*

Adresse de la mairie : *12 rue de la Mairie*

Nom de l'EPCI :

Adresse de l'EPCI :

Nom du Maire : *Mme NEE*

Nom du Président de l'EPCI :

Projet pédagogique et éducatif

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : C.P → CE2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9 ^h	12 ^h	13 ^h 30	15 ^h	4,5
Mardi	9 ^h	12 ^h	13 ^h 30	16 ^h 30	6
Mercredi	9 ^h	12 ^h			3
Jeudi	9 ^h	12 ^h	13 ^h 30	15 ^h	4,5
Vendredi	9 ^h	12 ^h	13 ^h 30	16 ^h 30	6
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 19.01.2026

Avis du Conseil d'école

- ☒ Favorable
☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Pérochon Gladys
Date / Signature 22/01/26

Avis de la commune ou de l'EPCI

- ☒ Favorable
☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : NEE Nicole
Date / Signature 23 janvier 2026.

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☒ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN :
Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation du temps scolaire actuelle sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : Louis Bineau

Adresse : 1 rue des écoles

Commune : Maisonnay

Numéro RNE : 0790201p

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : Marchewka-Rieu

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Fontivillié, Maisonnay, Saint Vincent

Nom de la commune : Maisonnay

Adresse de la mairie : 2 rue des écoles 79500 Maisonnay

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg 79500 Melle

Nom du maire : Patrice Guéry

Nom du président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

1. Pourquoi réaliser ce projet pédagogique, dans quel contexte vivons-nous, le projet éducatif de la CCMP est-il atteint ?

Nous souhaitons par ce projet être entendus, cela fait plusieurs années que nous soumettons notre avis à la communauté de communes du Mellois en Poitou sans changement.

Nous souhaitons un projet qui mette l'enfant au cœur de nos préoccupations et cela uniquement sur le temps scolaire.

- Les TAPS ne répondent à aucun des objectifs visés par la réforme que ce soit en termes d'ouverture culturelle ou d'allègement de la journée de l'enfant (et ce qu'ils aient lieu entre 13h15 et 14h ou 1 heure 30 deux fois par semaine).

Nous constatons une grande inégalité sur le territoire au niveau des activités TAPS. En effet, certaines écoles reçoivent des intervenants alors que d'autres font uniquement de la garderie. Certaines écoles sont confrontées à reprendre la classe derrière des activités TAPS. Les enfants sont perturbés, ils témoignent d'une grande agitation, la concentration est alors perdue.

L'intégration des TAP en journée scolaire, et parfois même entre deux temps scolaires, crée une confusion auprès de nos élèves qui ne distinguent plus temps périscolaire d'autant plus quand ils sont réalisés avec le même personnel, dans les mêmes locaux que l'école, et avec parfois des activités similaires. Très traumatisant pour les plus jeunes qui ne se repèrent pas. De plus, de nombreux conflits entre les élèves ont lieu durant ces temps et ne sont pas réglés en arrivant en classe. Les enseignants doivent alors prendre du temps d'enseignement pour résoudre les problèmes et rendre disponible les élèves pour les apprentissages. L'utilisation des classes n'est pas cohérente avec la préparation du travail de l'enseignant. C'est pour ces raisons que nous demandons l'arrêt des TAPS non productifs les jours de classe.

Il est indispensable de soutenir le temps scolaire et non le temps périscolaire.

2. La fatigue chez l'enfant

Nous voulons faire preuve de bienveillance en respectant le rythme de l'enfant en allégeant son temps de présence à l'école sur la semaine.

- Le mercredi offre un effet de coupure de la semaine bénéfique pour les enfants, notamment les plus jeunes. Ils sont moins fatigués. C'est ce que nous avons pu constater lors du passage à la semaine à 4 jours en raison de la crise sanitaire.
- En gardant le rythme de 4,5 jours, le temps consacré aux activités scolaires où l'élève est concentré devient plus court, en effet les journées agitées commencent dès le jeudi.
- Nous constatons moins de conflits entre les enfants et moins d'accidents.
- Les activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent également avoir lieu pendant cette journée libérée plutôt qu'après la classe. Ce qui contribue à diminuer la fatigue des enfants.
- Nous observons moins d'absentéisme lié aux rendez-vous médicaux : le mercredi permet aux parents d'emmener leurs enfants chez les spécialistes.
- Le passage à 4 jours (observé pour des raisons sanitaires) n'a pas gonflé les chiffres d'encadrement dans les structures d'accueil, les enfants se reposent à la maison.
- Les chronobiologistes disent qu'il y a, chez les enfants, un pic d'attention entre 15h et 17h. C'est pourquoi il faut reconsidérer le rythme.
- Une semaine de 4,5 jours sans TAP n'apporte aucun changement au rythme de l'enfant. La prise en charge des enfants sur les temps de garderie engendrera autant, voire davantage, de conflits. Le temps de cantine est déjà trop long aujourd'hui ; souhaiter augmenter la pause méridienne serait une erreur.

3. L'organisation du travail des enseignants et du personnel sur le temps scolaire

Notre objectif pédagogique premier est le suivant : l'enfant doit se réappropriier l'école comme un lieu d'apprentissage, serein et encadré par des enseignants qui les encouragent sur l'ensemble de la journée. Il ne faut plus disperser les enfants dans ce cadre instable et qui a des conséquences néfastes sur le temps scolaire (ce qui est le cas dans la semaine de 4,5 jours avec taps ou sans taps).

Le développement de l'enfant en sera plus apaisé, l'enfant sera donc plus attentif, concentré et pourra entrer dans les apprentissages.

Par les après-midis plus longs, nous pourrions mener des projets plus ambitieux avec le temps de faire pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sans travailler dans la précipitation.

Le RASED pourra organiser ses prises en charge de manière plus efficace dans la mesure où toutes les écoles auront le même rythme (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison des TAPS).

Nous pourrions profiter des structures sportives sur des créneaux plus longs car les matinées sont souvent réservées au collège. (Les créneaux piscine sont moins longs et moins nombreux depuis le 4,5 jours).

Pour les élèves de PS/MS qui font la sieste, l'augmentation de la durée des après-midis d'école permet de mettre en place de véritables ateliers dirigés au lever de la sieste.

L'école à 4 jours va nous permettre de rééquilibrer notre travail personnel. A ce jour, les soirées se mêlent de rencontres avec les parents, de préparation de classe, de formations, de tâches administratives. Les journées sont surchargées.

Pour l'équipe d'école, enseignants, ATSEM, agents, la fatigue est beaucoup moins importante sur une semaine à la semaine à 4 jours. Les ATSEM qui assurent les temps scolaires et périscolaires sont démotivées à cause des

conditions de travail qui procurent une fatigue et un épuisement moral. Les enseignants ont besoin de toute notre efficacité. Il n'est pas concevable d'avoir des adultes épuisés ou déprimés devant les élèves.

Un rythme bien équilibré, un emploi du temps structuré rassurera les enfants les plus fragiles.

4. L'image de l'école et des relations avec les parents

Les règles de vie qui encadrent l'enfant et jouent un rôle primordial sur la construction d'un individu ou d'un groupe classe ne seront plus entachées par des intervenants dépassés par certains élèves difficiles demandant un encadrement spécifique.

Les parents soulèvent des difficultés sur le temps périscolaire et c'est aux enseignants qu'ils s'adressent à ce jour. Les relations seront plus apaisées avec un rythme de 4 jours.

Redistribuer le temps scolaire sur 4 jours, sera pour les parents et les enseignants un moyen de réaffirmer nos places et nos rôles éducatifs, là où les parents aujourd'hui se perdent. Ces derniers se repèreront mieux avec les différentes structures.

Le conseil d'école est favorable au passage à 4 jours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : CP/CE1/CE2/CM1					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mercredi					
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 12/01/26

Avis du Conseil d'école

Favorable

Indiquer les résultats du vote : *8 voix pour les 4 jours*
2 voix pour les 4 jours ½ avec taps
3 voix pour le 4 jours sans taps

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du directeur : Marchewka-Rieu Joëlle

Date / Signature **20/01/26**



Avis de la commune ou de l'EPCI

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom du maire ou du président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes scolaires) avant le 06 février 2026 délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE *Rentrée 2026*

Seules les demandes de modification de l'organisation du temps scolaire actuelle sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : Ecole Maternelle de Chail (FONTIVILLIE)
Adresse : 5 rue Marechal Ferrant

Commune : Fontivillié
Numéro RNE : ce.0790496k

Circonscription : Melle
Nom de la directrice : Aubin Christelle
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Fontivillié, Maisonnay, Saint Vincent

Nom de la commune : Fontivillié
Adresse de la mairie : 1 rue Marechal Ferrant

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes du Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg 79500 Melle

Nom du maire : Thierry YOU
Nom du président de l'EPCI : Fabrice Michelet

Projet pédagogique et éducatif

1. Pourquoi réaliser ce projet pédagogique, dans quel contexte vivons-nous, le projet éducatif de la CCMP est-il atteint ?

Nous souhaitons par ce projet être entendus, cela fait plusieurs années que nous soumettons notre avis à la communauté de communes du Mellois en Poitou sans changement.

Nous souhaitons un projet qui mette l'enfant au cœur de nos préoccupations et cela uniquement sur le temps scolaire.

- Les TAPS ne répondent à aucun des objectifs visés par la réforme que ce soit en termes d'ouverture culturelle ou d'allègement de la journée de l'enfant (et ce qu'ils aient lieu entre 13h15 et 14h ou 1 heure 30 deux fois par semaine).

Nous constatons une grande inégalité sur le territoire au niveau des activités TAPS. En effet, certaines écoles reçoivent des intervenants alors que d'autres font uniquement de la garderie. Certaines écoles sont confrontées à reprendre la classe derrière des activités TAPS. Les enfants sont perturbés, ils témoignent d'une grande agitation, la concentration est alors perdue.

L'intégration des TAP en journée scolaire, et parfois même entre deux temps scolaires, crée la confusion auprès de nos élèves qui ne distinguent plus temps périscolaire d'autant plus quand ils sont réalisés avec le même personnel, dans les mêmes locaux que l'école, et avec parfois des activités similaires. Très traumatisant pour les plus jeunes qui ne se repèrent pas. De plus, de nombreux conflits entre les élèves ont lieu durant ces temps et ne sont pas réglés en arrivant en classe. Les enseignants doivent alors prendre du temps d'enseignement pour résoudre les problèmes et rendre disponible les élèves pour les apprentissages. L'utilisation des classes n'est pas cohérente avec la préparation du travail de l'enseignant. C'est pour ces raisons que nous demandons l'arrêt des TAPS non productifs les jours de classe.

Il est indispensable de soutenir le temps scolaire et non le temps périscolaire.

2. La fatigue chez l'enfant

Nous voulons faire preuve de bienveillance en respectant le rythme de l'enfant en allégeant son temps de présence à l'école sur la semaine.

- Le mercredi offre un effet de coupure de la semaine bénéfique pour les enfants, notamment les plus jeunes. Ils sont moins fatigués. C'est ce que nous avons pu constater lors du passage à la semaine à 4 jours en raison de la crise sanitaire.
- En gardant le rythme de 4,5 jours, le temps consacré aux activités scolaires où l'élève est concentré devient plus court, en effet les journées agitées commencent dès le jeudi.
- Nous constatons moins de conflits entre les enfants et moins d'accidents.
- Les activités extra-scolaires (sport, musique...) peuvent également avoir lieu pendant cette journée libérée plutôt qu'après la classe. Ce qui contribue à diminuer la fatigue des enfants.
- Nous observons moins d'absentéisme lié aux rendez-vous médicaux : le mercredi permet aux parents d'emmener leurs enfants chez les spécialistes.
- Le passage à 4 jours (observé pour des raisons sanitaires) n'a pas gonflé les chiffres d'encadrement dans les structures d'accueil, les enfants se reposent à la maison.
- Les chronobiologistes disent qu'il y a, chez les enfants, un pic d'attention entre 15h et 17h. C'est pourquoi il faut reconsidérer le rythme.
- Une semaine de 4,5 jours sans TAP n'apporte aucun changement au rythme de l'enfant. La prise en charge des enfants sur les temps de garderie engendrera autant, voire davantage, de conflits. Le temps de cantine est déjà trop long aujourd'hui ; souhaiter augmenter la pause méridienne serait une erreur.

3. L'organisation du travail des enseignants et du personnel sur le temps scolaire

Notre objectif pédagogique premier est le suivant : l'enfant doit se réapproprier l'école comme un lieu d'apprentissage, serein et encadré par des enseignants qui les encouragent sur l'ensemble de la journée. Il ne faut plus disperser les enfants dans ce cadre instable et qui a des conséquences néfastes sur le temps scolaire (ce qui est le cas dans la semaine de 4,5 jours avec taps ou sans taps).

Le développement de l'enfant en sera plus apaisé, l'enfant sera donc plus attentif, concentré et pourra entrer dans les apprentissages.

Par les après-midis plus longs, nous pourrions mener des projets plus ambitieux avec le temps de faire pour laisser à chacun la possibilité de s'exprimer sans travailler dans la précipitation.

Le RASED pourra organiser ses prises en charge de manière plus efficace dans la mesure où toutes les écoles auront le même rythme (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en raison des TAPS).

Nous pourrions profiter des structures sportives sur des créneaux plus longs car les matinées sont souvent réservées au collège. (Les créneaux piscine sont moins longs et moins nombreux depuis le 4,5 jours).

Pour les élèves de PS/MS qui font la sieste, l'augmentation de la durée des après-midis d'école permet de mettre en place de véritables ateliers dirigés au lever de la sieste.

L'école à 4 jours va nous permettre de rééquilibrer notre travail personnel. A ce jour, les soirées se mêlent de rencontres avec les parents, de préparation de classe, de formations, de tâches administratives. Les journées sont surchargées.

Pour l'équipe d'école, enseignants, ATSEM, agents, la fatigue est beaucoup moins importante sur une semaine à la semaine à 4 jours. Les ATSEM qui assurent les temps scolaires et périscolaires sont démotivées à cause des

conditions de travail qui procurent une fatigue et un épuisement moral. Les
efficacité. Il n'est pas concevable d'avoir des adultes épuisés ou déprimés deva

Un rythme bien équilibré, un emploi du temps structuré rassurera les enfants les plus fragiles.

4. L'image de l'école et des relations avec les parents

Les règles de vie qui encadrent l'enfant et jouent un rôle primordial sur la construction d'un individu ou d'un groupe classe ne seront plus entachées par des intervenants dépassés par certains élèves difficiles demandant un encadrement spécifique.

Les parents soulèvent des difficultés sur le temps périscolaire et c'est aux enseignants qu'ils s'adressent à ce jour. Les relations seront plus apaisées avec un rythme de 4 jours.

Redistribuer le temps scolaire sur 4 jours, sera pour les parents et les enseignants un moyen de réaffirmer nos places et nos rôles éducatifs, là où les parents aujourd'hui se perdent. Ces derniers se repèreront mieux avec les différentes structures.

Le conseil d'école est favorable au passage à 4 jours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : PS/MS/GS					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mardi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Mercredi					
Jeudi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
Vendredi	9h00	12h00	13h30	16h30	6
					24

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : Lundi 12 janvier 2026

Avis du Conseil d'école

Favorable

Indiquer les résultats du vote : *8 voix pour les 4 jours*

2 voix pour les 4 jours ½ avec TAP

3 voix pour les 4 jours ½ sans TAP

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du la directrice : Mme AUBIN Christelle

Date / Signature 13/01/26

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du maire ou du président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

avant le 06 **février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : **YVONNME MENTION VERDIER**

Adresse : **4 rue du simplot**

Commune : **MELLE 79500**

Numéro RNE : **0790233N**

Circonscription : **Melle**

Nom du Directeur : **HOAREAU Anabelle**

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : **MELLE**

Adresse de la mairie : quartier mairie

Nom de l'EPCI :

Adresse de l'EPCI :

Nom du Maire : **GRIFFAULT Sylvain**

Nom du Président de l'EPCI :

Projet pédagogique et éducatif

Pour :

- une meilleure cohérence des apprentissages
- un climat scolaire amélioré
- une meilleure communication école/famille
- un meilleur encadrement des élèves
- de meilleures conditions de travail

Nous choisissons la semaine à 4 jours.

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : 116					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Mardi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Mercredi					
Jeudi	8h50	12h	13h30	16h20	6h
Vendredi	8h50	12h	13h30	16h20	6h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 26/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 14 voix pour 4 jours

2 voix 4 1/2 av TAP
1 voix 4 1/2 ss TAP

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : HOAREAU Anabelle

Date / Signature 27.01.26

Avis de la commune ou de l'EPCI

Favorable

☐ Défavorable

Ecole Yvonne Mention Verdier

4, rue du Simplot

79500 MELLE

05 49 27 00 72

ce.0790223n@ac-poitiers.fr

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le 06 février 2026 délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole de Montigné
Adresse : 2 route de Verrines 79370

Commune : Celles sur belle
Numéro RNE :0790236C

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : Poupard
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Montigné/Verrines/Saint Médard

Nom de la commune : Mairie de Celles sur Belle
Adresse de la mairie : 1 avenue de Limoges 79370 Celles sur Belle

Nom de l'EPCI : Mellois en Poitou
Adresse de l'EPCI :

Nom du Maire : Mme Brunet
Nom du Président de l'EPCI : Mr Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Le conseil d'école s'est prononcé pour rester à 4,5 jours avec TAP. Pas de changement de rythme scolaire. Les horaires sont conservés

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : 43					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12H	13h30	15h45	5h15
Mardi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
Mercredi	9h	12h			3H
Jeudi	9 h	12h	13h30	15H45	5h15
Vendredi	9h	12h	13h30	15h45	5h15
					24H

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir : Comme actuellement, Les TAP sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30

Date de présentation du projet au conseil d'école : 14/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 9 pour 4,5 jours avec TAP, 1 pour 4,5 sans TAP et 2 pour 4 jours

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Poupard

Date / Signature 14/01/2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Saint Romans-lès-Melle

Adresse : 8 rue de la gaité

Commune : 79500 Saint-Romans-lès-Melle

Numéro RNE : 0790436Vac-poitiers.fr

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : Stéphanie Guiochon (intérim de Sarah Duboux)

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPID Mazières/Béronne, St-Martin-Lès-Melle, St-Romans-Lès-Melle

Nom de la commune : Saint Romans-lès-Melle

Adresse de la mairie : 4 rue du Temple 79500 Saint Romans-lès-Melle

Nom de l'EPCI : Communauté de Commune Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France.

Nom du Maire : Jérôme PELTIER

Nom du Président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif :

Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : GS/CP/CE1/CE2					Total heures
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	8h45	11h45	13h15	14h45	4h30
Mardi	8h45	11h45	13h15	14h45	4h30
Mercredi	8h45	11h45			3
Jeudi	8h45	11h45	13h15	16h15	6
Vendredi	8h45	11h45	13h15	16h15	6

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

TAP le lundi et le mardi de 14h45 à 16h15

Date de présentation du projet au conseil d'école : 27/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Résultats du vote au conseil d'école du 27/01/26

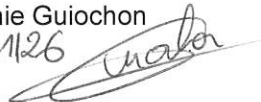
	4,5 jours avec TAP	4,5 jours sans TAP	4 jours
Nombres de voix	9/16	4/16	3/16

La semaine à 4,5 avec TAP a été votée majoritairement.

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : Stéphanie Guiochon

Date / Signature

29/01/26 

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole primaire de Pioussay
Adresse : 1 rue des écoles 79110 Valdelaume

Commune : Valdelaume
Numéro RNE : 0790120B

Circonscription : Melle
Nom du Directeur : PAILLAUD Laure
En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : Valdelaume
Adresse de la mairie : 1 Rue du Puits Grelet, 79110 Valdelaume

Nom de l'EPCI : COMCOM Mellois en poitou
Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg Les Arcades 79500 Melle France.

Nom du Maire : Mr CAQUINEAU
Nom du Président de l'EPCI : MR MICHELET

Projet pédagogique et éducatif
Passage à la semaine de 4 jours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : de la PS au CM2				
	Enseignement matin		Enseignement après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Lundi	9h	12h	13h30	16H30
Mardi	9h	12h	13h30	16H30
Mercredi				
Jeudi	9h	12h	13h30	16H30
Vendredi	9h	12h	13h30	16H30

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : ...20/01./ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **5 voix pour 3 voix contre**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : PAILLAUD

Date / Signature : **20/01/26**

Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
 au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Deux-Sèvres

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole du Chêne

Adresse : 1 rue des Petits Bavardages

Commune : 79120 LEZAY

Numéro RNE : 0790758V

Circonscription : Melle

Nom du Directeur : C. Maixandau

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI :

Nom de la commune : LEZAY

Adresse de la mairie : 5 rue du Parc - LEZAY

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Les Arcades, 2 place de Strasbourg 79500 MELLE

Nom du Maire : O. Gayet

Nom du Président de l'EPCI : F. Michelet

Projet pédagogique et éducatif

Maintien des 5 matinées.

Maintien des TAP les lundis-jeudis-vendredis de 15h30 à 16h30 (pas de garderie dans l'école, c'est la structure Chat Perché qui accueille les enfants sur les temps périscolaires, elle est implantée dans le centre du bourg)

Modification des horaires du mardi et vendredi après midi : fin des cours à 16h30 le mardi, fin des cours à 15h30 le vendredi.

Possibilité de faire les APC : les lundis, jeudis ou vendredis

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : tous élèves de l'école élémentaire					Total ho rai re s
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	15h30	5
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	6
Mercredi	9h	12h			3
Jeudi	9h	12h	13h30	15h30	5
Vendredi	9h	12h	13h30	15h30	5

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

TAP les lundis jeudis vendredis de 15h30 à 16h30

Date de présentation du projet au conseil d'école : 22/01/2026

Avis du Conseil d'école

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : **14 pour – 1 contre - abstention**

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : C. Maixandeau

Date / Signature **23/01/2026**

Avis de la commune ou de l'EPCI

- ☒ Favorable
☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI : O. Gayet

Date / Signature

23.01.26

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

- ☐ Favorable
☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'Ecole : Ecole de Mairé Levescault

Adresse : 2 route de l'oumée

Commune : 79190 MAIRE LEVESCAULT

Numéro RNE : 0790199M

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : Alice MERCIER

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI Mairé Lévescault-Clussais la Pommeraie

Nom de la commune : Mairé Levescault

Adresse de la mairie : 1 rue des grands bois 79190 MAIRE LEVESCAULT

Nom de l'EPCI : Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de strasbourg 79500 MELLE

Nom du maire : Dorick BARILLOT

Nom du président de l'EPCI : Fabrice MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Réduction de la fatigue en fin de semaine et allègement du planning hebdomadaire des élèves

Régularité du rythme de l'enfant

Arrêt des TAPS

L'heure seule du jeudi après-midi questionne sur son intérêt pédagogique

Le temps entre 16h10 (sortie des classes) et 16h30 (arrivée du bus) qui est censé être un temps de TAPS, mais qui est en fait un temps de récréation durant lequel les élèves s'agitent beaucoup avant de monter dans le bus. Il y a beaucoup de conséquences ensuite sur le temps de trajet du bus.

Volonté de l'équipe de séparer l'école et le périscolaire.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Elèves concernés : PS au CM2					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h30	
Mardi	9h	12h	13h30	16h30	
Mercredi					
Jeudi	9h	12h	13h30	16h30	
Vendredi	9h	12h	13h30	16h30	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Date de présentation du projet au conseil d'école : 20/01/2026

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 8 votes pour un retour à 4 jours, 2 votes pour un maintien du rythme à 4,5 jours avec TAP, aucun vote pour le maintien du rythme à 4,5 jours sans TAP.

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : MERCIER Alice

Date / Signature : 21/01/26



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)

au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

PROJET IDENTIQUE A L'ORGANISATION ACTUELLE

Nom de l'école : Ecole publique

Adresse : 2 rue de la mantelière 79120 SEPVRET

Commune : SEPVRET

Numéro RNE : 0790369X

Circonscription : MELLE

Nom du Directeur : BAUDIN Cécile

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : Chey-Chenay-Sepvret

Nom de la commune : SEPVRET

Adresse de la mairie : 24 route du champ de foire 79120 SEPVRET

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes de Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : Les Arcades, 2 place de Strasbourg 79500 Melle

Nom du Maire : CHARPENTIER Patrick

Nom du Président de l'EPCI : MICHELET Fabrice

Projet pédagogique et éducatif

L'organisation votée en conseil d'école est l'organisation existante, à savoir un rythme de 4jours ½ avec taps. Nous ne modifions donc pas le projet en cours.

■ **Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027 (identique à 2025-2026)**

Elèves concernés : Maternelle					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	12h	13h30	16h	
Mardi	9h	12h	13h30	16h	
Mercredi	9h	11h			
Jeudi	9h	12h	13h30	16h	
Vendredi	9h	12h	13h30	16h	

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

Tous les soirs de 16h à 16h30 et le mercredi de 11h à 12h

Date de présentation du projet au conseil d'école : 19/01/ 2026

Avis du Conseil d'école

☒ **Favorable**

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote : 13 votants

Semaine de 4jours ½ avec TAPS : 8 voix

Semaine de 4 jours : 5 voix

Semaine de 4 jours ½ sans TAPS : 0 voix

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur :BAUDIN Cécile

Date / Signature 19 janvier 2025



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Étude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature

PROJET D'ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Rentrée 2026

Seules les demandes de modification de l'organisation actuelle du temps scolaire sont concernées par ce formulaire.

Nom de l'école : Ecole Primaire F. Dallet

Adresse : 17 rue de la libération

Commune : 79800 LA MOTHE SAINT HERAY

Numéro RNE : 0790238E

Circonscription : Niort / Saint Maixent l'Ecole

Nom du Directeur : RENAULT Laurent

En cas d'appartenance à un RPI, nom du RPI : RPI concentré La Mothe Saint Héray / Exoudun

Nom de la commune : La Mothe Saint Héray

Adresse de la mairie : 2 place Clémenceau 79800 LA MOTHE ST HERAY

Nom de l'EPCI : Communauté de Communes Mellois en Poitou

Adresse de l'EPCI : 2 place de Strasbourg 79 500 MELLE

Nom du Maire : BLANCHET

Nom du Président de l'EPCI : MICHELET

Projet pédagogique et éducatif

Lors du conseil d'école du 27 janvier 2026, un vote concernant l'organisation souhaitée à la rentrée de septembre 2026 a été proposé aux membres du conseil d'école.

Le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien du rythme actuel : 4 jours et demi de scolarisation par semaine avec organisation de Temps d'Activités Périscolaires par la communauté de communes.

■ Projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée scolaire 2026-2027

Elèves concernés : 85					Total horaires
	Enseignement matin		Enseignement après-midi		
	Début	Fin	Début	Fin	
Lundi	9h	11h50	13h20	15h45	5h15
Mardi	9h	11h50	13h20	13h20	5h15
Mercredi	9h	12h			3h
Jeudi	9h	11h50	13h20	13h20	5h15
Vendredi	9h	11h50	13h20	13h20	5h15
					24h

■ A titre d'information, indiquer les jours et horaires prévus pour les temps d'activités périscolaires au titre de l'année scolaire à venir :

15h45 – 16h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Date de présentation du projet au conseil d'école : ...27.../....01../ 2026...

Avis du Conseil d'école

☒ Favorable

☐ Défavorable

Indiquer les résultats du vote :

Résultats du vote pour l'école primaire F. Dallet :

Proposition rythme à 4,5 jours avec TAP	Proposition rythme à 4,5 jours sans TAP	Proposition rythme à 4 jours	Abstention
9	0	3	0

Joindre le PV du conseil d'école au cours duquel le projet d'organisation de la semaine scolaire a été présenté aux membres participants, puis validé.

Nom du Directeur : RENAULT Laurent

Date / Signature : le 28 01 2026



Avis de la commune ou de l'EPCI

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom du Maire ou du Président de l'EPCI :

Date / Signature

Avis de l'IEN au regard du projet pédagogique

☐ Favorable

☐ Défavorable

Nom de l'IEN :

Date / Signature

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE



Ces avis sont à transmettre à la DSDEN des Deux-Sèvres (rythmes.scolaires79@ac-poitiers.fr)
au plus tard le **06 février 2026** délai de rigueur

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le 06/02/2026



ID : 079-200069755-20260206-C05_02_2026_04-DE

Etude du Conseil Régional au titre des transports scolaires

- ☐ Favorable
- ☐ Défavorable

Date / Signature

Décision de l'IA-DASEN

- ☐ Favorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire
- ☐ Défavorable à la demande de modification de l'organisation du temps scolaire

Date / Signature